

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 07 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Guillaume FRICKER
Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
M. René GODIGNON	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
M. Didier MATRAS	Mme Isabelle BRACALE
Mme Agnès LAVEST	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Cyrille COURTY
M. Alain COSSON	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	

Votaient par procuration :

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
 Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
 Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)
 M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)
 M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)
 Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent :

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE
CD63 – VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTION ET SIGNATURE DU
CONTRAT 2019/2021**

**CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE AVEC
LE CD63 – VALIDATION DU PROGRAMME D’ACTION ET
SIGNATURE DU CONTRAT 2019/2021**

- CONSIDERANT les nouveaux contrats CTDD pour la période 2019/2021 proposés aux communautés de communes par le Conseil Départemental du Puy de Dôme ;

Monsieur le Président explique aux délégués qu’il convient de valider le programme d’actions intercommunales du nouveau contrat CTDD ans de la CCEDA pour une durée de trois ans et de signer le contrat / la convention avec Conseil Départemental du Puy de Dôme permettant le financement des actions dans le cadre de ce contrat.

Monsieur le Président donne lecture du programme d’actions qui est issu des réflexions du nouveau projet de territoire.

Monsieur le président propose à l’Assemblée :

- d’approuver la programmation du CTDD pour une durée de 3 ans (2019/2021) comme présenté ci-dessus.
- De l’autoriser à signer le contrat avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme pour le financement des actions inscrites au programme du territoire.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°11 prise lors du conseil communautaire en date du 29 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l’unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE

063-246301097-20190207-20190207_07-DE
Regu le 12/02/2019

CCEDA
CC07/02/2019
(07)